

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CÉDEX

CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES LOURDS

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

— 2011 —



JANVIER 2012
12-03

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CÉDEX

SOMMAIRE

Résumé	3
1. Caractéristiques de l'activité 2011	7
1.1. Installations de contrôle	7
1.2. Caractéristiques des contrôleurs	9
1.3. Parc contrôlé	10
2. État du parc national.....	13
2.1. Taux de prescription de Contre-Visites	13
2.2. Résultats par fonction	14
2.3. Résultats par altération	17
3. Caractéristiques de l'activité 2011 par région.....	18

Les volumes d'activité 2010 peuvent être légèrement différents entre ceux mentionnés dans les bilans 2010 et 2011 suite à l'actualisation permanente des données reçues à l'UTAC/OTC.

Les règles d'arrondissement mises en œuvre peuvent générer des différences de $\pm 0,01$ entre les différentes données affichées.

Toute reproduction partielle ou totale de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'UTAC/OTC.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CÉDEX

RÉSUMÉ

Le Contrôle Technique des véhicules lourds a concerné en 2011 :

- les véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, atteignant 1 an dans le courant de l'année 2011 ou dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2011,
- les véhicules de transport en commun de personnes, dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, atteignant 6 mois dans le courant de l'année 2011 ou dont le délai de validité de contrôle arrivait à échéance en 2011.
- les véhicules de collection, dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, ayant une date de mise en circulation postérieure au 1^{er} janvier 1940.

En 2011, les visites techniques portent sur 15 fonctions, comprenant 303 points de contrôle pouvant conduire à **1473** altérations élémentaires dont **651** altérations soumises à l'obligation de Contre-Visite,

- sans interdiction de circulation pour **450** d'entre elles,
- assorties d'une interdiction pour **201** d'entre elles.

Au 31 décembre 2011, le dispositif français de contrôle technique des véhicules lourds comporte **433** installations de contrôle dont **332** centres de contrôle et **101** installations auxiliaires.

Les **332** centres de contrôle se répartissent en **169** centres rattachés à l'un des 2 réseaux agréés, (AUTO BILAN France et VIVAUTO PL) et **163** centres non rattachés.

Ces chiffres traduisent un accroissement du nombre d'installations de contrôle agréées de **3,84** % sur l'année 2011.

En 2011, il a été réalisé **1 178 346** contrôles dont **1 073 786** Visites Techniques Périodiques et **104 560** Contre-Visites. Ces volumes représentent une augmentation de **0,22%** du nombre de contrôles techniques par rapport à 2010, année au cours de laquelle le nombre de contrôles réalisés était de 1 175 777 (1 071 891 Visites Techniques Périodiques et 103 886 Contre-Visites).

En 2011, sur les **1 073 786** Visites Techniques Périodiques, **121 912** soit **11,35** % sont déclarées non-conformes. Ce taux de prescription de Contre-Visites est en baisse par rapport à celui de 2010 qui était de 11,49 %.

En 2011, **8,02%** des Visites Techniques Périodiques, 8,42 % en 2010, ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visites sans interdiction de circuler.

En 2011, **3,34%** des Visites Techniques Périodiques, 3,07 % en 2010, ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visites avec interdiction de circuler.

En 2011, le pourcentage de Visites Techniques Périodiques ne présentant aucune des altérations élémentaires de la nomenclature est en diminution par rapport à 2010. Il s'établit à **13,47** % en 2011 alors qu'il était de 13,60% en 2010.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CÉDEX

Pour chacune des fonctions¹, les principaux défauts motivant la prescription d'une Contre-Visite concernent pour l'ensemble des véhicules contrôlés en 2011 :

- La fonction IDENTIFICATION DU VÉHICULE pour 1,68% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 1,26% pour une charge insuffisante du véhicule pour valider les essais de frein,
- 0,10% pour l'illisibilité de frappe à froid sur le châssis,
- 0,05% pour une transformation ou carrossage nécessitant une RTI,
- 0,05% pour une non concordance de la plaque d'immatriculation avec le certificat d'immatriculation.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,42% en 2010.

- La fonction FREINAGE pour 6,03% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 1,66% pour un déséquilibre notable du frein de service,
- 1,51% pour une efficacité globale insuffisante du frein de service,
- 1,47% pour un déséquilibre important du frein de service,
- 0,54% pour un non fonctionnement du témoin de dispositif anti-blocage.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 5,92% en 2010.

- La fonction DIRECTION pour 0,99% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 0,50% pour un jeu notable de la rotule de direction,
- 0,23% pour une détérioration notable de la rotule de direction,
- 0,16% pour un jeu notable du pivot,
- 0,04% pour un défaut notable d'étanchéité du boîtier de direction.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,02% en 2010.

- La fonction VISIBILITÉ pour 0,69% des Visites Techniques Périodiques concernées

dont :

- 0,50% pour une détérioration notable du pare-brise,
- 0,08% pour une détérioration notable du rétroviseur extérieur,
- 0,08% pour l'absence de rétroviseur extérieur,
- 0,03% pour une partie saillante du rétroviseur extérieur.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,17% en 2010.

- La fonction ÉCLAIRAGE, SIGNALISATION pour 1,26% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 1,04% pour un dérèglement notable du feu de croisement,
- 0,15% pour un non fonctionnement des deux feux stop,
- 0,14% pour un non fonctionnement des feux latéraux d'un même côté,
- 0,08% pour un non fonctionnement des feux d'encombrement d'un même côté.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,35% en 2010.

- La fonction LIAISON AU SOL pour 2,61% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 0,64% pour une montée inadaptée des pneumatiques,
- 0,49% pour une détérioration notable des pneumatiques,
- 0,27% pour un jeu notable de l'axe du ressort,
- 0,17% pour une détérioration notable du tirant d'essieu et de suspension.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,77% en 2010.

¹ Une visite est déclarée non-conforme pour la fonction dès lors que cette visite est déclarée non-conforme pour au moins l'une des altérations soumises à l'obligation de Contre-Visite de la fonction.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CÉDEX

- La fonction CHASSIS ET ACCESSOIRES DU CHASSIS pour 0,86% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 0,10% pour une détérioration notable de la traverse,
- 0,08% pour l'absence d'anti-projection,
- 0,07% pour un défaut notable de fixation de carrosserie,
- 0,06% pour un mauvais fonctionnement de la porte.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,87% en 2010.

- La fonction ÉQUIPEMENTS pour 1,43% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 0,96% pour un défaut de contrôle du limiteur de vitesse,
- 0,61% pour une vérification périodique du chronotachygraphe non effectuée,
- 0,26% pour l'absence de plombage sur la boîte de vitesse,
- 0,11% pour une détérioration notable de la ceinture.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,49% en 2010.

- La fonction ORGANES MÉCANIQUES pour 0,56% des Visites Techniques Périodiques

dont :

- 0,29% pour une fuite notable du moteur,
- 0,18% pour un défaut notable d'étanchéité du silencieux d'échappement,
- 0,18% pour une fuite notable de la canalisation d'échappement,
- 0,10% pour un défaut notable d'étanchéité du circuit de carburant.

Cela traduit une stabilisation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,56% en 2010.

- La fonction POLLUTION, NIVEAU SONORE pour 0,30% des Visites Techniques Périodiques concernées

dont :

- 1,57% pour une teneur en CO excessive des gaz d'échappement,
- 0,52% pour un contrôle impossible de la teneur en CO des gaz d'échappement,
- 0,52% pour une mesure du lambda excessive des gaz d'échappement,
- 0,52% pour un contrôle impossible du lambda des gaz d'échappement imputable à un dysfonctionnement du véhicule.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,31% en 2010.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES TCP pour 2,61% des Visites Techniques Périodiques concernées

dont :

- 0,43% pour une détérioration notable de la ceinture,
- 0,31% pour un mauvais fonctionnement de la porte de secours,
- 0,28% pour un non fonctionnement de la commande de porte de secours,
- 0,25% pour un mauvais fonctionnement de la porte de service.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,29% en 2010.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES VÉHICULES DE DÉPANNAGE pour 0,00% des Visites Techniques Périodiques concernées

dont :

- une seule altération soumise à l'obligation de Contre-Visite dans cette fonction :
- 0,00% pour une non concordance du véhicule avec la carte blanche nécessitant une RTI.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,02% en 2010.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES VÉHICULES SANITAIRES

dont :

- aucune altération soumise à l'obligation de Contre-Visite dans cette fonction.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CÉDEX

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES VÉHICULES ÉCOLES pour 1,90% des Visites Techniques Périodiques concernées

dont :

- 1,27% pour une efficacité globale insuffisante de la double commande au pied,
- 0,73% pour un mauvais fonctionnement de la double commande au pied,
- 0,13% pour un non fonctionnement de la double commande au pied,
- 0,10% pour l'absence de la double commande au pied.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,45% en 2010.

- La fonction CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES MARCHANDISES DANGEREUSES pour 3,85% des Visites Techniques Périodiques concernées

dont :

- 0,86% pour l'absence de contrôle visuel annuel des flexibles citernes,
- 0,70% pour un non fonctionnement du coupe-batterie,
- 0,57% pour une protection électrique défectueuse des gaines et des câbles de canalisation,
- 0,42% pour l'absence de fiche de suivi des flexibles citernes.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 4,99% en 2010.

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ 2011

1.1. INSTALLATIONS DE CONTRÔLE

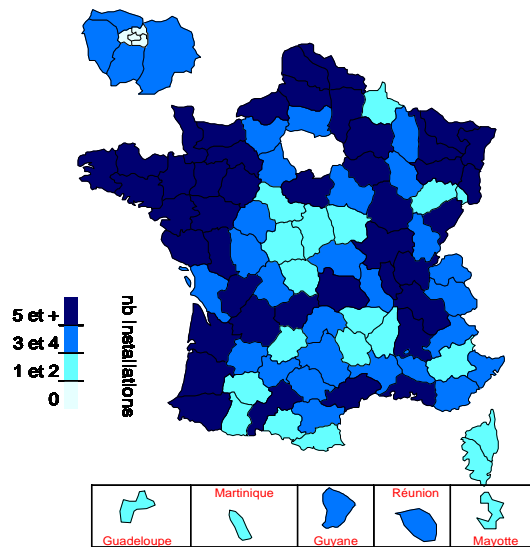
<u>AU 31 DÉCEMBRE 2010</u>		<u>AU 31 DÉCEMBRE 2011</u>	
INSTALLATIONS AUXILIAIRES	89	INSTALLATIONS AUXILIAIRES	101
CENTRES DE CONTRÔLE	328	CENTRES DE CONTRÔLE	332
DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	156	DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	163
SOIT UN TOTAL DE 417 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES		SOIT UN TOTAL DE 433 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES	

LES ÉCARTS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2010 ET LE 31 DÉCEMBRE 2011

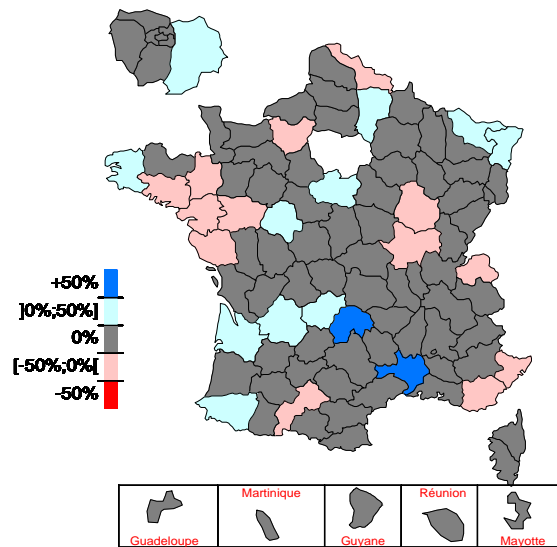
<u>INSTALLATIONS NOUVELLEMENT AGRÉÉES</u>		<u>INSTALLATIONS DONT L'AGRÉMENT A ÉTÉ ANNULÉ</u>	
INSTALLATIONS AUXILIAIRES	16	INSTALLATIONS AUXILIAIRES	4
CENTRES DE CONTRÔLE	12	CENTRES DE CONTRÔLE	8
DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	12	DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	4
SOIT UN TOTAL DE 28 INSTALLATIONS NOUVELLEMENT AGRÉÉES EN 2011		SOIT UN TOTAL DE 12 INSTALLATIONS DONT L'AGRÉMENT A ÉTÉ ANNULÉ EN 2011	
SOIT 417 + 28 - 12 = 433 INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011			

Le nombre d'installations de contrôle et de contrôleurs en date du 31/12/2010 peut être différent entre le bilan établi en 2010 et celui établi en 2011. Cela est dû à l'actualisation différée du registre national des centres et des contrôleurs par les préfetures.

NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CONTRÔLE PAR DÉPARTEMENT EN 2011²



VARIATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CONTRÔLE PAR DÉPARTEMENT EN 2011, PAR RAPPORT A 2010²

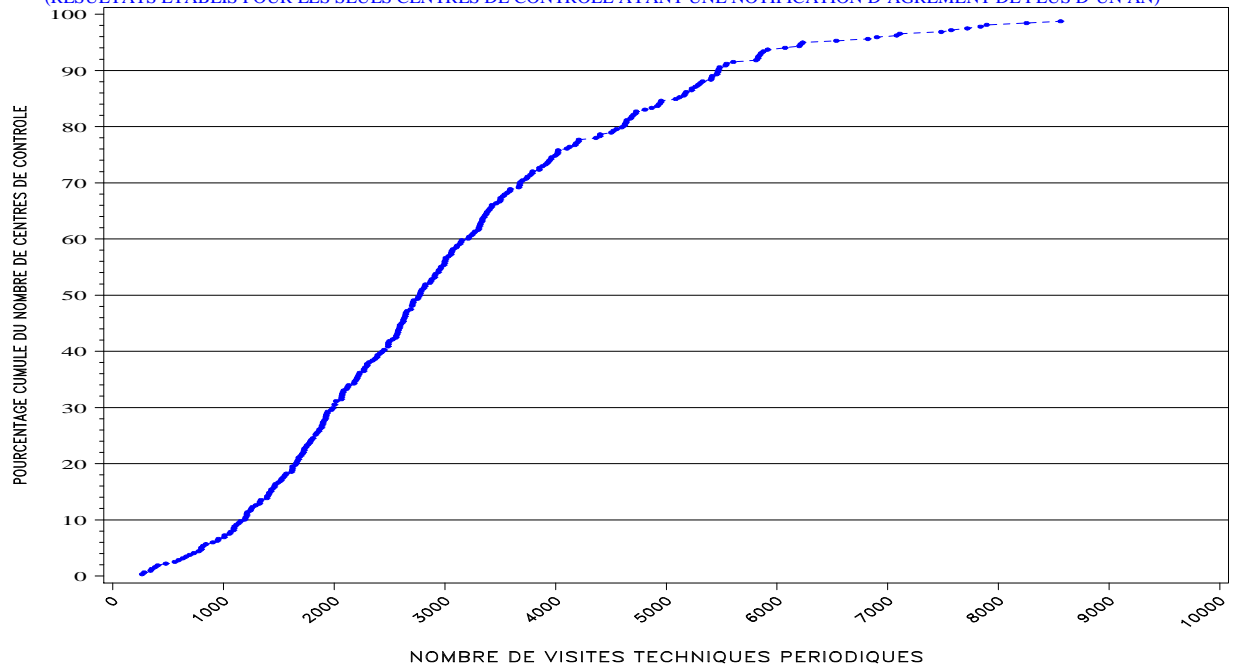


La diminution nationale du nombre d'installations de contrôle actives est de **0,68 %** entre 2010 et 2011

² Les deux cartes ci-dessus sont établies pour les installations ayant transmis au moins une visite.

RÉPARTITION DES CENTRES DE CONTRÔLE EN FONCTION DU NOMBRE DE VISITES TECHNIQUES PÉRIODIQUES RÉALISÉES

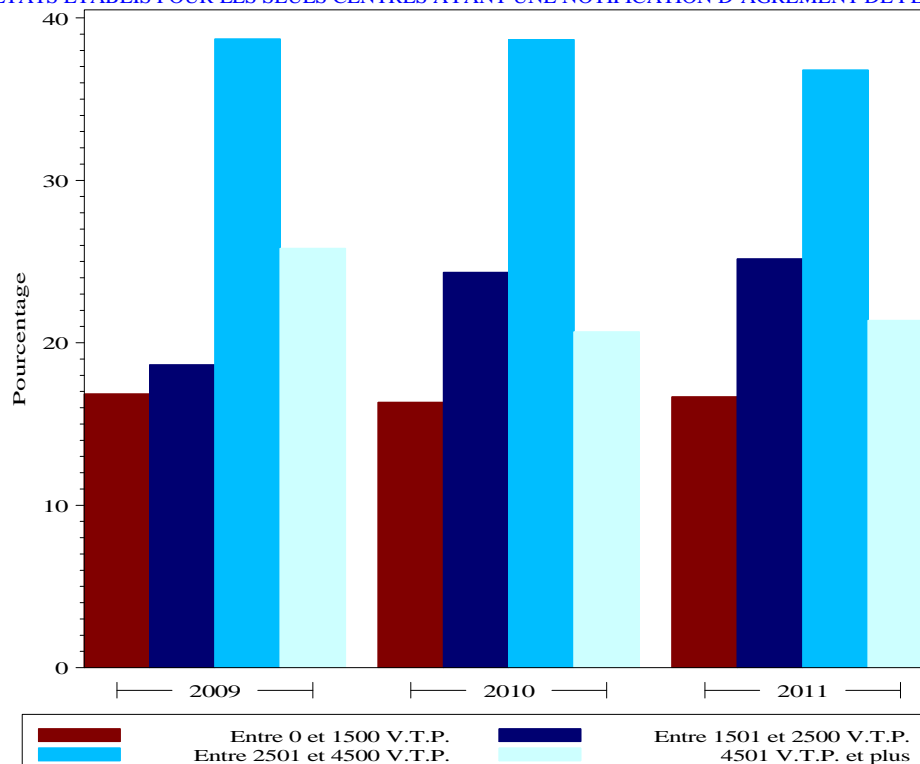
(RÉSULTATS ÉTABLIS POUR LES SEULS CENTRES DE CONTRÔLE AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÈMENT DE PLUS D'UN AN)



Ainsi 50% des centres de contrôle ayant une notification de plus d'un an ont réalisé 2775 Visites Techniques Périodiques au moins au cours de l'année 2011.

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES CENTRES DE CONTRÔLE SELON LEUR ACTIVITÉ

(RÉSULTATS ÉTABLIS POUR LES SEULS CENTRES AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÈMENT DE PLUS D'UN AN)



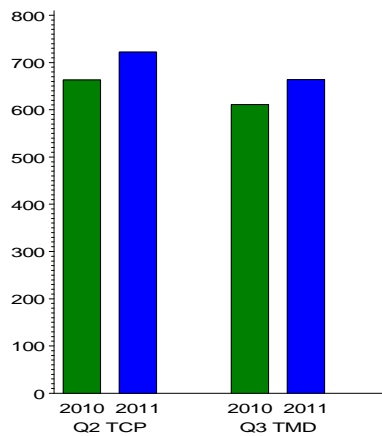
1.2. CARACTÉRISTIQUES DES CONTRÔLEURS

NOMBRE DE CONTRÔLEURS EN 2011

Nombre de contrôleurs agréés au 31 décembre 2010 : 689
 Nombre de contrôleurs agréés au 31 décembre 2011 : **742**
 Soit une variation de : **+7,69 %**

Le nombre de contrôleurs ayant transmis au moins un contrôle en 2011 est de **745**, ce qui représente une diminution de **1,72 %** par rapport à 2010.

REPARTITION DES CONTRÔLEURS AGRÉÉS EN FONCTION DE LEUR HABILITATION



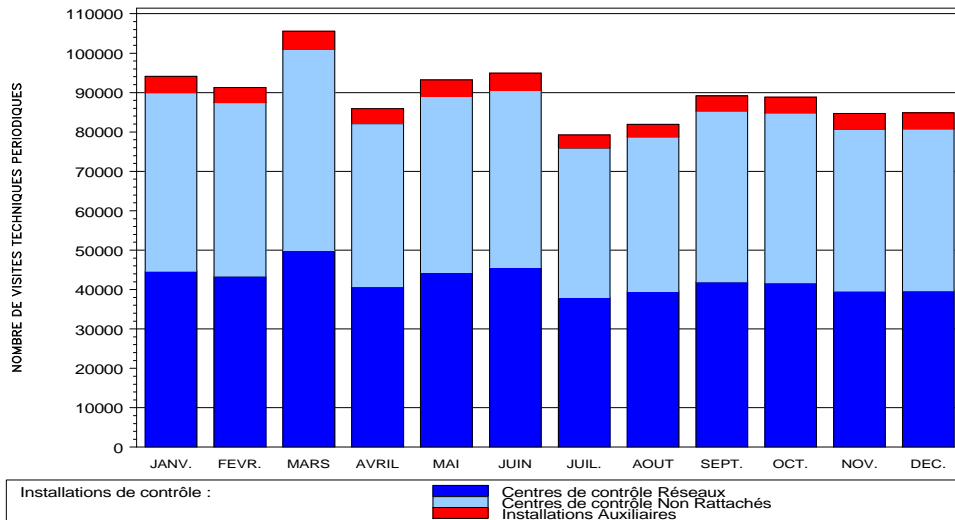
DISTRIBUTION DU NOMBRE DE CONTRÔLEURS EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TCP RÉALISÉS EN 2011		DISTRIBUTION DU NOMBRE DE CONTRÔLEURS EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TMD RÉALISÉS EN 2011																																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nb de contrôles</th> <th>FREQ.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>entre 0 et 25</td><td>25</td></tr> <tr><td>entre 26 et 50</td><td>13</td></tr> <tr><td>entre 51 et 100</td><td>60</td></tr> <tr><td>entre 101 et 200</td><td>155</td></tr> <tr><td>entre 201 et 300</td><td>163</td></tr> <tr><td>entre 301 et 400</td><td>95</td></tr> <tr><td>entre 401 et 500</td><td>53</td></tr> <tr><td>500 et +</td><td>52</td></tr> </tbody> </table>	Nb de contrôles	FREQ.	entre 0 et 25	25	entre 26 et 50	13	entre 51 et 100	60	entre 101 et 200	155	entre 201 et 300	163	entre 301 et 400	95	entre 401 et 500	53	500 et +	52	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nb de contrôles</th> <th>FREQ.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>entre 0 et 25</td><td>48</td></tr> <tr><td>entre 26 et 50</td><td>246</td></tr> <tr><td>entre 51 et 100</td><td>170</td></tr> <tr><td>entre 101 et 200</td><td>78</td></tr> <tr><td>entre 201 et 300</td><td>17</td></tr> <tr><td>entre 301 et 400</td><td>9</td></tr> <tr><td>entre 401 et 500</td><td>3</td></tr> <tr><td>500 et +</td><td>1</td></tr> </tbody> </table>	Nb de contrôles	FREQ.	entre 0 et 25	48	entre 26 et 50	246	entre 51 et 100	170	entre 101 et 200	78	entre 201 et 300	17	entre 301 et 400	9	entre 401 et 500	3	500 et +	1
Nb de contrôles	FREQ.																																				
entre 0 et 25	25																																				
entre 26 et 50	13																																				
entre 51 et 100	60																																				
entre 101 et 200	155																																				
entre 201 et 300	163																																				
entre 301 et 400	95																																				
entre 401 et 500	53																																				
500 et +	52																																				
Nb de contrôles	FREQ.																																				
entre 0 et 25	48																																				
entre 26 et 50	246																																				
entre 51 et 100	170																																				
entre 101 et 200	78																																				
entre 201 et 300	17																																				
entre 301 et 400	9																																				
entre 401 et 500	3																																				
500 et +	1																																				
<p>L'arrêté ministériel du 27 juillet 2004 modifié, précise qu'un contrôleur qualifié Q2 doit réaliser au moins 25 contrôles concernant les catégories TCP, VE-TCP et VTMA-TCP au cours des douze derniers mois pour maintenir sa qualification.</p>	<p>L'arrêté ministériel du 27 juillet 2004 modifié, précise qu'un contrôleur qualifié Q3 doit réaliser au moins 25 contrôles concernant les catégories VM-TMD et VR-TMD au cours des douze derniers mois pour maintenir sa qualification.</p>																																				

1.3. PARC CONTRÔLÉ

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ SUR 5 ANS - VISITES TECHNIQUES PÉRIODIQUES

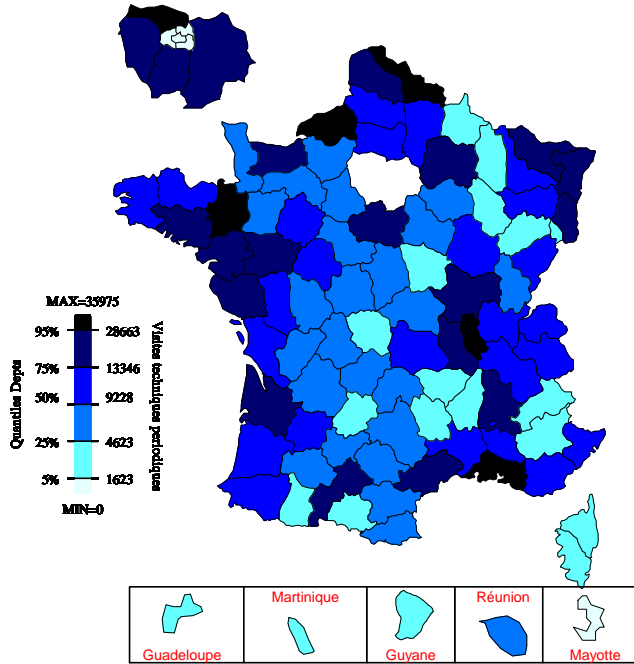


ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2011 VISITES TECHNIQUES PÉRIODIQUES



NOMBRE DE VISITES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR DÉPARTEMENT

Dans la carte ci-dessous :
 5% des départements ont un nombre de V.T.P. inférieur à 1623
 50% des départements ont un nombre de V.T.P. inférieur à 9228
 5% des départements ont un nombre de V.T.P. supérieur à 28663



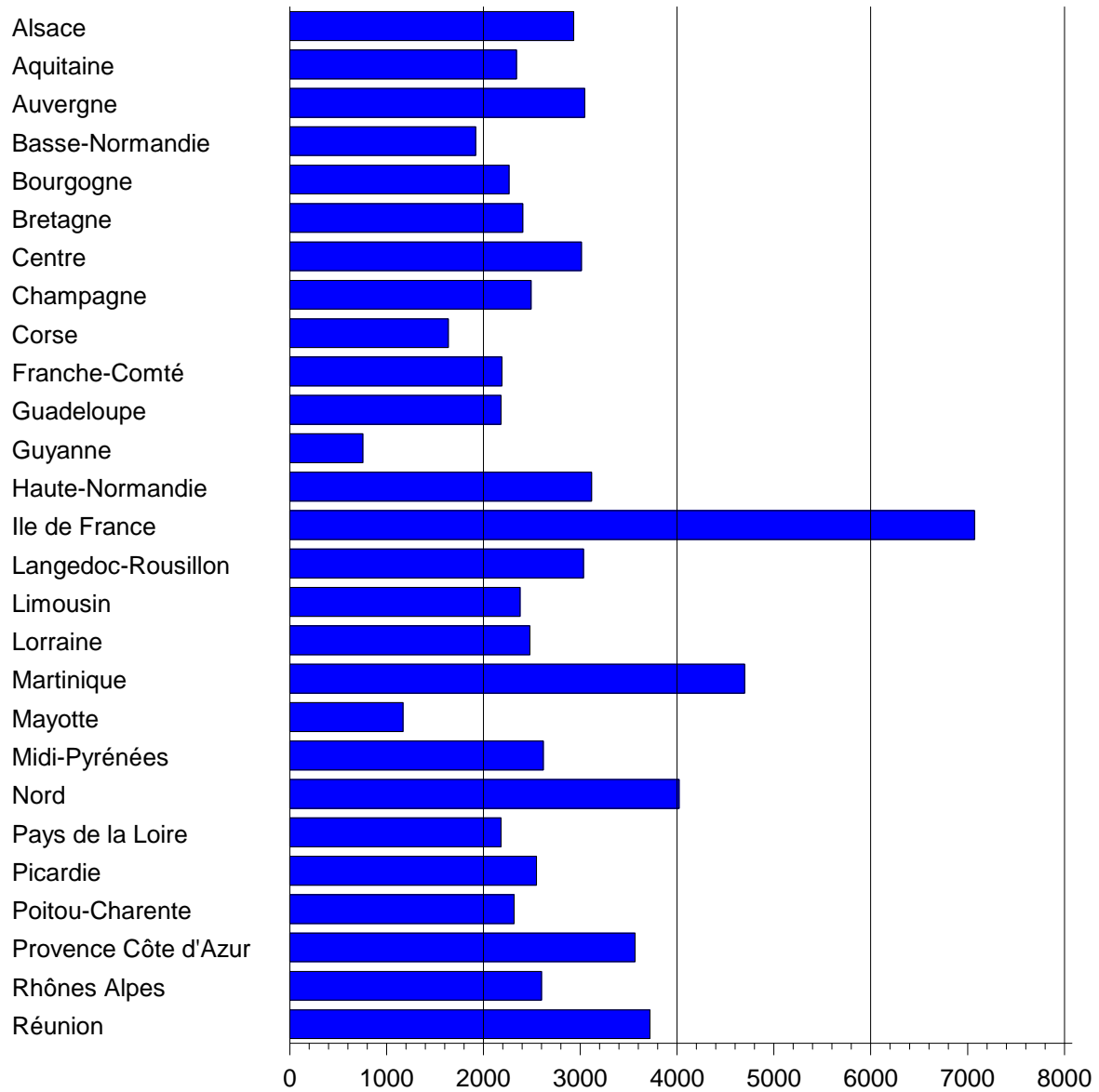
Le nombre de Visites Techniques Périodiques varie de 0 (Ville de Paris, Hauts de Seine, Seine Saint Denis, Val de Marne) à 35 975 (Nord)

La moyenne nationale est de 10 632

EFFECTIFS DE CONTRÔLES TECHNIQUES PAR CATÉGORIE DE VÉHICULES

		Nombre de contrôles	
		2011	2010
Véhicules Motorisés	TCP	184 491	182 620
	TMD	27 210	27 705
	Autres	599 483	603 059
	Total	811 184	813 384
Véhicules Remorqués	TMD	18 837	18 431
	Autres	348 325	343 962
	Total	367 162	362 393
Tous Véhicules		1 178 346	1 175 777

NOMBRE MOYEN DE CONTRÔLES PAR RÉGION ET PAR INSTALLATION³



Le volume moyen annuel de contrôles par installation de contrôle est en 2011 de **2 758** contrôles. Il varie de **775** contrôles pour la Guyane à **7 071** contrôles pour l'Ile de France.

³ Le nombre moyen de contrôles par installation de contrôle est déterminé en tenant compte des dates d'ouverture et de fermeture de chaque installation.

2. ÉTAT DU PARC NATIONAL

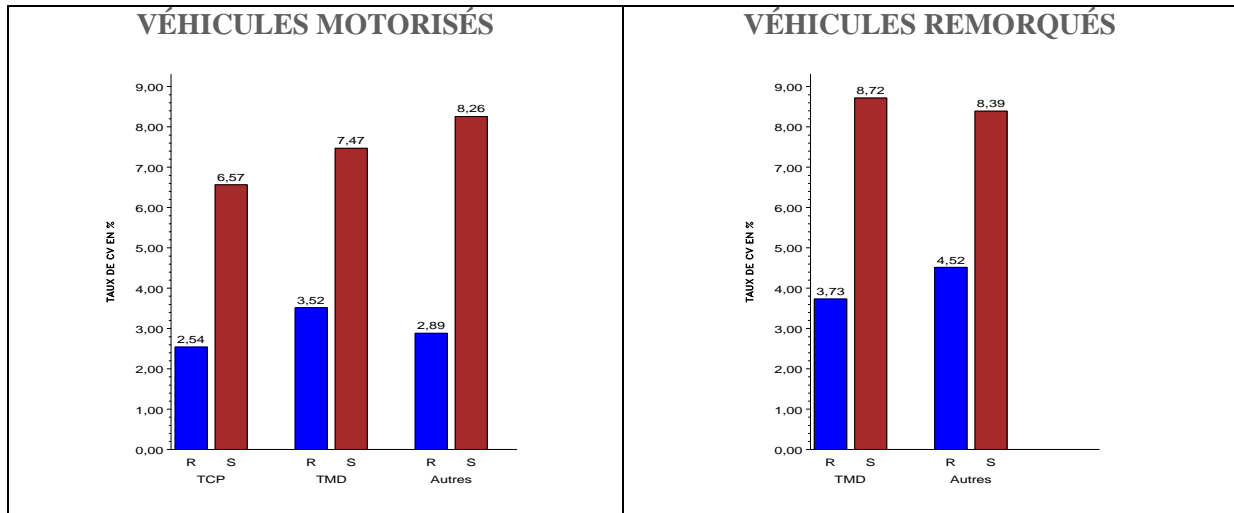
2.1. TAUX DE PRESCRIPTION DE CONTRE-VISITES

En 2011, sur les **1 073 786** Visites Techniques Périodiques, **121 912** soit **11,35 %** sont déclarées non-conformes.

Ce taux est en diminution par rapport à 2010 où il était de 11,49 %.

	Taux CV global	
	2011	2010
Véhicules Motorisés TCP	9,11	9,11
Véhicules Motorisés TMD	10,99	12,83
Autres Véhicules Motorisés	11,15	11,75
Total des Véhicules Motorisés	10,67	11,19
Véhicules Remorqués TMD	12,45	13,11
Autres Véhicules Remorqués	12,90	12,13
Total des Véhicules Remorqués	12,88	12,17
Tous Véhicules	11,35	11,49

Le taux de prescription de Contre-Visites varie sensiblement avec la catégorie de véhicules contrôlés. Il est de **10,67 %** pour les véhicules motorisés et de **12,88 %** pour les véhicules remorqués.



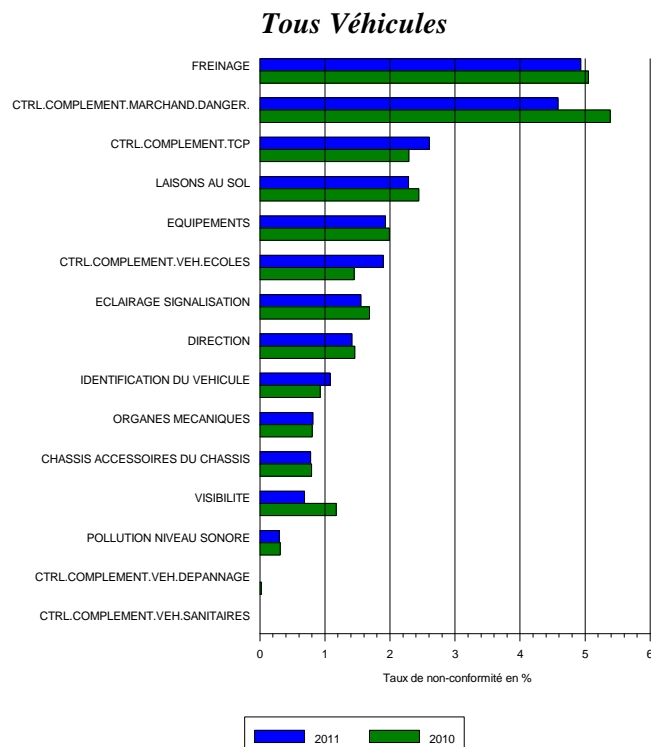
Pour les véhicules motorisés, le taux de prescription de Contre-Visites est de

- 9,11 % pour les TCP
- 10,99 % pour les TMD
- et 11,15 % pour les autres motorisés

2.2. RÉSULTATS PAR FONCTION

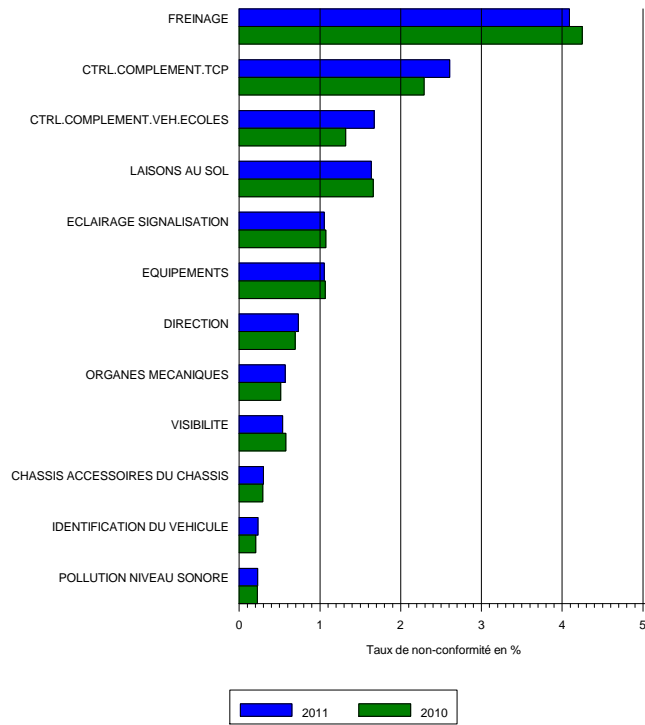
PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTRE-VISITES PAR FONCTION ⁴

VÉHICULES MOTORISÉS

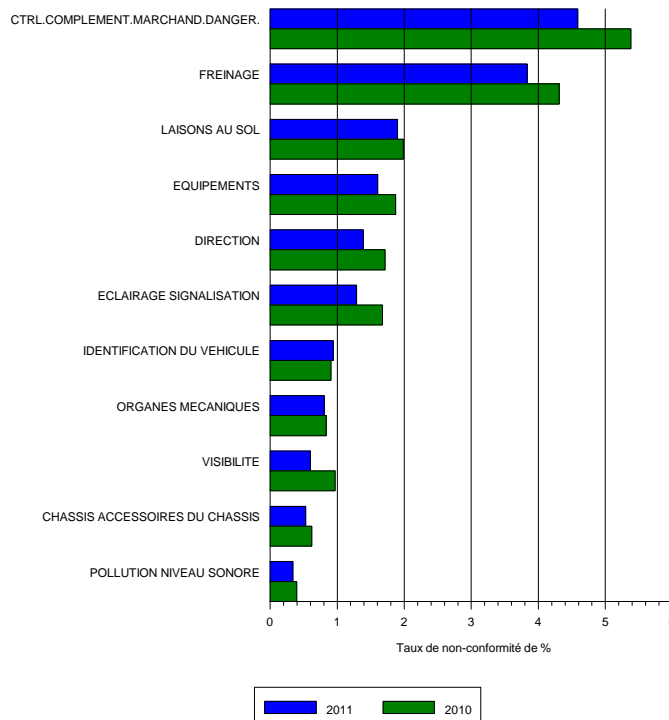


⁴ Une visite est déclarée non-conforme pour la fonction dès lors que cette visite est déclarée non-conforme pour au moins l'une des altérations soumise à l'obligation de Contre-Visite de la fonction.

TCP

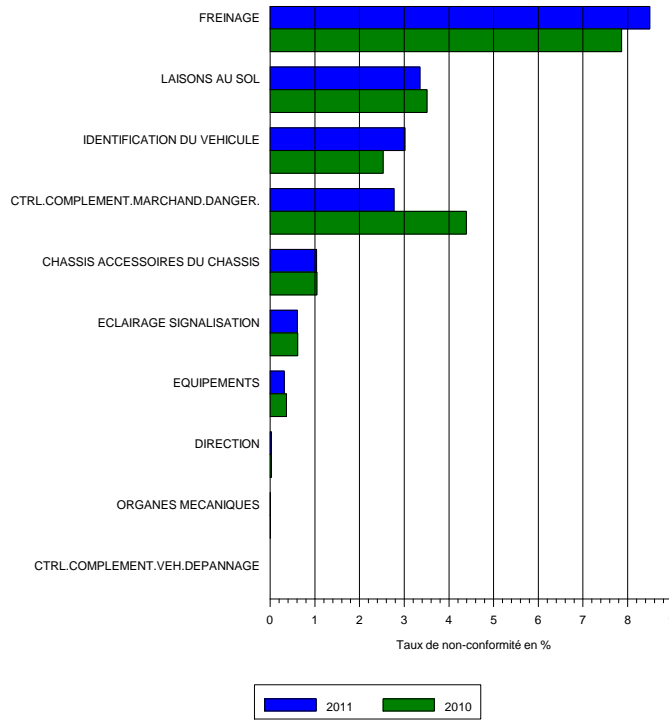


TMD

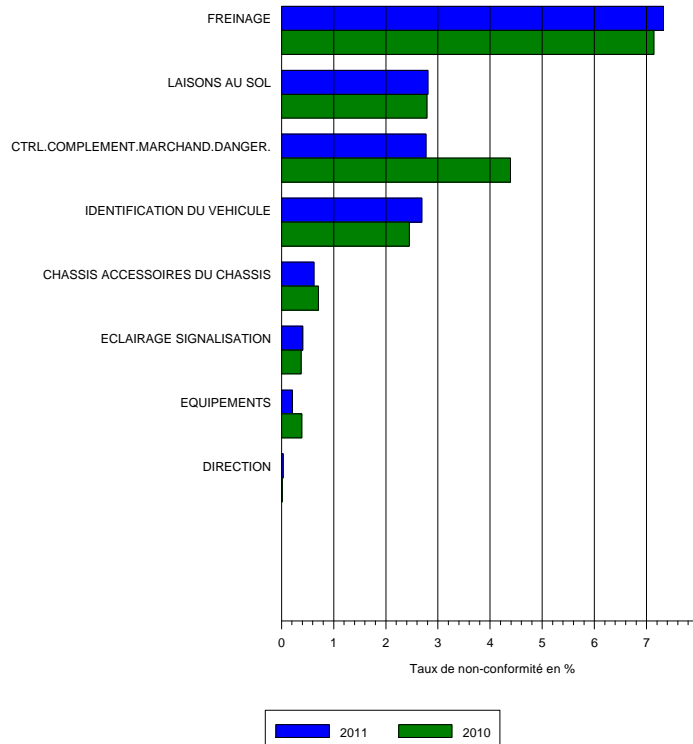


VÉHICULES REMORQUÉS

Tous Véhicules

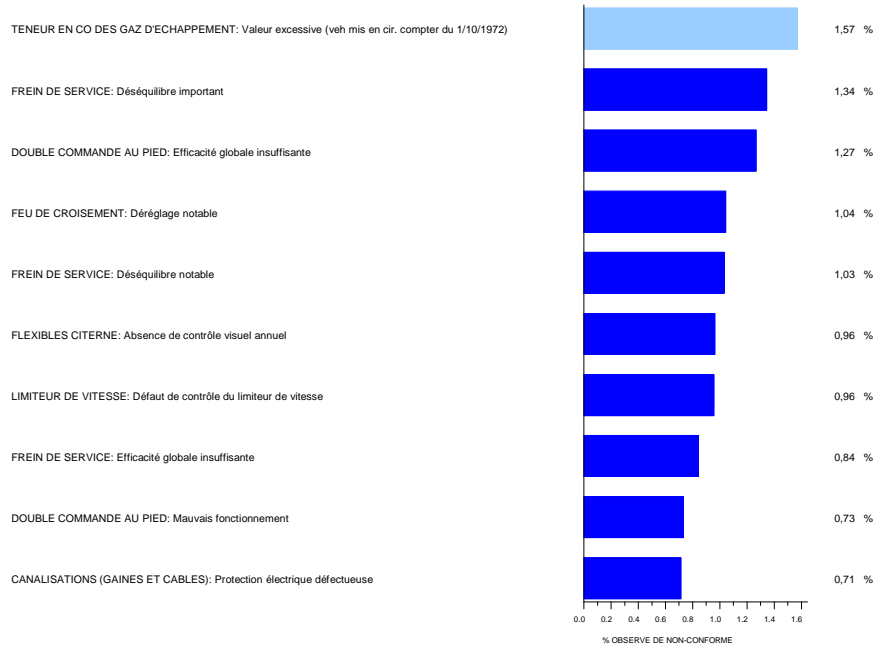


TMD

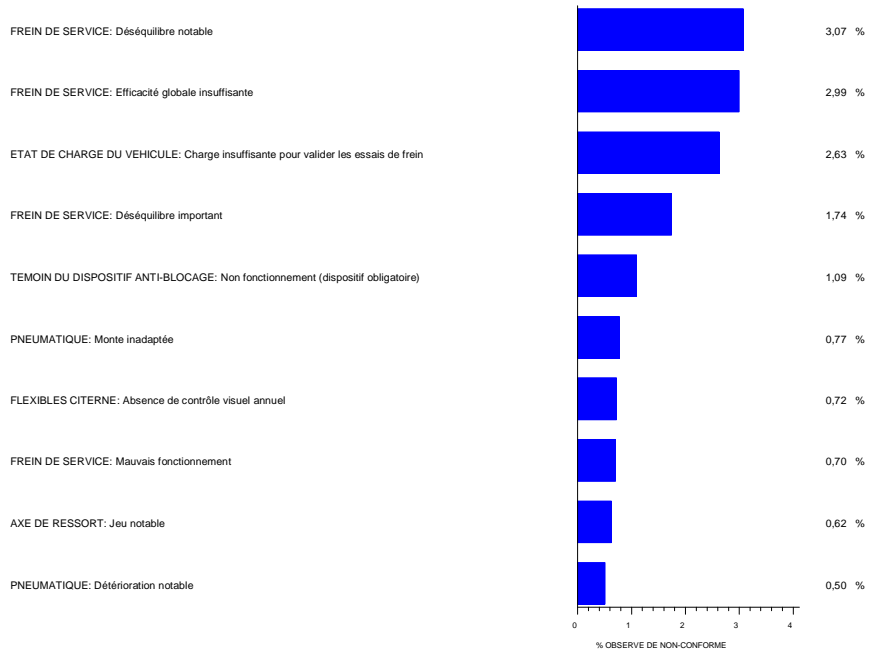



2.3. RÉSULTATS PAR ALTÉRATION

PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTRE-VISITES PAR ALTÉRATION VÉHICULES MOTORISÉS



VÉHICULES REMORQUÉS



 Toutes énergies

 Essence

 Gazole

3. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ 2011 PAR RÉGION

	Nb de VTP	Nb de CV	Nb d'installations au 31/12	Nb moyen de contrôles par installation *	Tx de CV R **	Tx de CV S ***	Tx de CV global 2011	Tx de CV global 2010
ALSACE	28 174	2 695	11	2 933	3,02	8,05	11,07	11,35
AQUITAINE	64 365	6 362	32	2 340	3,30	8,06	11,37	12,01
AUVERGNE	29 954	3 236	11	3 044	4,03	8,43	12,46	11,70
BASSE-NORMANDIE	30 561	2 735	18	1 920	3,14	6,74	9,88	10,30
BOURGOGNE	36 878	3 886	18	2 264	3,38	8,53	11,92	12,49
BRETAGNE	69 541	5 955	32	2 407	2,82	6,65	9,47	9,79
CENTRE	49 021	4 437	18	3 011	3,44	6,99	10,43	10,10
CHAMPAGNE	30 378	3 407	13	2 493	4,22	8,64	12,85	13,14
CORSE	5 964	592	4	1 639	4,49	10,45	14,94	15,36
FRANCHE-COMTE	25 732	2 774	13	2 192	3,62	8,65	12,27	11,82
GUADELOUPE	4 023	342	2	2 182	4,15	8,33	12,48	15,15
GUYANE	1 984	281	3	755	6,80	26,81	33,62	32,57
HAUTE-NORMANDIE	37 890	2 628	13	3 116	2,64	5,64	8,28	7,47
ILE DE FRANCE	87 437	8 235	14	7 071	3,46	7,89	11,35	12,36
LANGUEDOC ROUSSILLON	40 603	3 809	15	3 032	3,27	7,79	11,05	11,58
LIMOUSIN	17 397	1 622	8	2 378	3,16	7,59	10,75	9,77
LORRAINE	43 430	3 936	20	2 480	3,60	6,81	10,41	11,12
MARTINIQUE	3 736	961	1	4 697	9,10	27,22	36,32	30,86
MAYOTTE	1 066	105	1	1 171	6,38	9,85	16,23	.
MIDI-PYRENEES	55 053	5 202	23	2 619	3,05	7,81	10,85	11,09
NORD	62 799	5 532	17	4 019	2,97	7,38	10,35	10,26
PAYS DE LA LOIRE	70 683	6 621	36	2 182	2,81	7,31	10,12	10,25
PICARDIE	34 964	2 835	15	2 548	3,08	6,48	9,56	9,99
POITOU-CHARENTE	38 067	3 655	18	2 317	3,23	7,69	10,91	11,54
PROVENCE COTE D'AZUR	78 105	7 902	25	3 566	3,66	8,49	12,15	11,46
REUNION	9 187	1 971	3	3 719	3,65	27,26	30,90	25,39
RHONE ALPES	116 792	12 844	49	2 598	3,51	8,97	12,49	12,93
FRANCE	1 073 786	104 560	433	2 758	3,34	8,02	11,35	11,49

* Le nombre moyen de contrôles par installation de contrôle est déterminé en tenant compte des dates d'ouverture et de fermeture de chaque installation.

** Taux de Contre-Visites avec interdiction de circuler

*** Taux de Contre-Visites sans interdiction de circuler